

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05870 Numéro SIREN : 854 005 345 Nom ou dénomination : A.M.G RENOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 26268

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE

09 NOV. 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2023

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition

x

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

Société AMG RENOVATION

94 RUE JEAN LE GALLEU

SIRET 8 5 4 0 0 5 3 4 5 0 0 0 1 2

94200 IVRY SUR SEINE

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

1 PLACE DE LA COUPOLE
94225 CHARENTON LE PONT CEDEX

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

18 605

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

42 500

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

ACI
1-3 RUE PARMENTIER

93100 MONTREUIL

Tél:

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: Lieu IVRY SUR SEINE

Qualité et nom du signataire:

Signature

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																			
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a		payées par un établissement chargé du service des titres					b												
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c																			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e																			
										f																			
										g																			
										h																			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																			
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																			
J																				REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :															
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les									
1										2		3		4		Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.							
																5		6		7		8							
K																				DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
L																				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS																													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A										0 %		15 %		19 %															
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																													
MVLT réalisée au cours de l'exercice																													
MVLT restant à reporter																													
M																				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																													

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AMG RENOVATION

du 01012022

Adresse 94 RUE JEAN LE GALLEU 94200 IVRY SUR SEINE

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2022 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire		A <u>IVRY SUR SEINE</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise				Société AMG RENOVATION				Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise				94 RUE JEAN LE GALLEU				94200 IVRY SUR SEINE											
Numéro SIRET *				8 5 4 0 0 5 3 4 5 0 0 0 1 2															
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2											
								Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1							
ACTIF				Brut 1				Amortissements - Provisions 2				Net 3				Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *	028	12 243	030	5 941	6 301	8 849												
	Immobilisations financières * (1)	040		042															
	Total I (5)			044	12 243	048	5 941	6 301	8 849										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	80 143	070	80 143													
		Autres * (3)	072	4 245	074	4 245	4 131												
	Valeurs mobilières de placement	080		082															
	Disponibilités	084	47 743	086	47 743	19 229													
	Charges constatées d'avance *	092		094															
	Total II			096	132 131	098	132 131	23 360											
	Total général (I+II)			110	144 373	112	5 941	138 432	32 210										
PASSIF				Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000															
	Ecart de réévaluation	124																	
	Réserve légale	126																	
	Réserves réglementées*	130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131																	
	Report à nouveau	134	14 739	14 762															
	Résultat de l'exercice	136	49 601	11 933															
	Subventions d'investissement	137																	
	Provisions réglementées	140																	
	Total I			142	65 341	27 695													
Provisions pour risques et charges			Total II			154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 420	144															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 895	4 371															
	Produits constatés d'avance	174	47 357																
Total III			176	73 091	4 515														
Total général (I + II + III)			180	138 432	32 210														
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société AMG RENOVATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens		215		214						
			services *		217		218	148 956		50 269			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits					230		1				3	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	148 957				50 273		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	51 549				24 134		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	{	dont crédit bail :			242	25 473		9 294				
			- mobilier		- immobilier								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	600		244	840						
	Rémunérations du personnel *					250	5 397						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 992						
	Dotations aux amortissements *					254	2 548			2 435			
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1		1				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	87 800				35 864		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	61 157				14 409		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280							
	Produits exceptionnels				(IV)	290	14						
	Charges financières				(V)	294	66				24		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	477		295				
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	11 026			2 158				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	49 601				11 933		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	49 601		314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	11 026						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprise nouvelles (44. sexies A)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. sexies A)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies A)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexies A)	992			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septies)	993				350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	61 105		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	61 105		372				

Désignation de l'entreprise : Société AMG RENOVATION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 500	462		464		466	11 500	11 500
	Autres immobilisations corporelles	470	743	472		474		476	743	743
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	12 243	492		494		496	12 243	12 243
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	3 258	552	2 300	554		556	5 558	
	Autres immobilisations corporelles	560	135	562	248	564		566	383	
TOTAL		570	3 393	572	2 548	574		576	5 941	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AMG RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 596
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 618
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : Société AMG RENOVATION		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 5 4 0 0 5 3 4 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AMG RENOVATION

ADRESSE (voie)

94 RUE JEAN LE GALLET

CODE POSTAL

94200

VILLE

IVRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HAB ERRIH Prénom(s) AMINE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 081082 N° Département 99 Commune EL JEM Pays TN

Adresse : N° 94 Voie RUE JEAN LE GALLET

Code postal 94200 Commune IVRY SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 5 4 0 0 5 3 4 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AMG RENOVATION

ADRESSE (voie)

94 RUE JEAN LE GALLEU

CODE POSTAL

94200

VILLE

IVRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix-huit heures, l' associé unique de la société par action simplifiée unipersonnelle A.M.G RÉNOVATION, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé au 94 rue Jean Le Galleu 94200 IVRY-SUR-SEINE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 854 005 345 s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Mr Amine HAB ERRIH en sa qualité de président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président:

- les lettres remises en mains propres contre décharge,
- les comptes annuels
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés un mois avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- approbation des comptes et affectation du

résultat Puis lecture est donnée du rapport de la

gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et donne à la présidence quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice 2022 qui s'élève à la somme de 49 601€ est affecté de la manière suivante :

- Au titre de la « réserve légale » : 100 €
- En report à nouveau : 49 501 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Attribution de dividende

L'assemblée générale approuve l'attribution de la somme de 11 933 € au titre de dividende à l'associé unique au titre de l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – Formalités

L'assemblée générale donne pouvoir au président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux délibérations ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le dirigeant :

Mr Amine HAB ERRIH



A H E